



Ouffet

Ellemelle Ouffet Warzée

Infos

Janvier 2014

Les fêtes de fin d'année sans poudreuse, janvier nous surprendra-t-il ?

Le Conseil communal, le Collège ainsi que le personnel administratif et ouvrier vous souhaitent une excellente année 2014 !

➤ Synthèse de la taxe immondicie applicable aux ménages dès le 01/01/2014

Pour plus de renseignements, vous pourrez consulter, dès le 13 janvier 2014, le règlement complet sur le site internet de la Commune (www.ouffet.be) ou contacter l'Administration communale.

A. Partie forfaitaire

1. La partie forfaitaire comprend :

- La collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles et des déchets organiques en conteneurs doubles
- La collecte des PMC et papiers cartons toutes les 2 semaines
- La fourniture d'un conteneur pour les déchets ménagers résiduels et d'un conteneur pour les déchets organiques d'une taille adaptée à la composition des ménages /sacs conformes
- un quota de 30 levées par an et par ménage (toutes levées confondues) ;
- la fourniture d'un rouleau de sacs PMC par an et par ménage
- Le traitement de 55kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant
- Le traitement de 35kg de déchets organiques par habitant
- L'accès complet au réseau de recyparcs de l'Intercommunale et aux bulles à verre
- Une participation aux actions de prévention et de communication.

2. Le taux de la taxe forfaitaire est fixé à :

- Pour un isolé : 75 €
- Pour un ménage constitué de 2 personnes : 120 €
- Pour un ménage constitué de 3 personnes ou plus : 160 €
- Pour un second résident : 110 € (poids déchets compris dans forfait équivalent à ménage de 2 personnes)

B. Partie proportionnelle

La taxe proportionnelle est une taxe annuelle qui varie

1. selon le poids des immondices mis à la collecte : pour tout kilo de déchets tout-venant au-delà de 55 kg/habitant et pour tout kilo de déchets organiques au-delà de 35 kg/habitant ;
2. selon la fréquence de dépôt du ou des conteneurs au-delà de 30 levées (toutes levées confondues).

Cette taxe est ventilée en :

- Une taxe proportionnelle au nombre de levées du ou des conteneurs
- Une taxe proportionnelle au poids des déchets déposés.

Montant de la taxe proportionnelle pour les déchets issus des ménages

- La taxe proportionnelle liée au nombre de levées du/des conteneur(s) est de 0,70 €/levée
- La taxe proportionnelle liée au poids des déchets déposés est de :
 - 0,07 €/kg pour les déchets ménagers résiduels entre 55 kg/habitant/an jusqu'à 100 kg/habitant/an
 - 0,11 €/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 100 kg/habitant/an
 - 0,06 €/kg pour les déchets ménagers organiques au-delà de 35 kg/habitant/an.

Rappel à la population : conteneurs à puces

En particulier dans les rues où les maisons sont proches de la voirie, il faut écarter distinctement les conteneurs de la façade afin que les ouvriers comprennent que la levée de ce conteneur est souhaitée.

➤ **CPAS d'Ouffet : quelques modifications dès ce mois de janvier**

Service navette sociale OUFFIBUS :

Dorénavant, veuillez noter que pour vos déplacements inférieurs à 6km, un forfait de prise en charge de **2,40€** vous sera demandé. Pour les transports supérieurs à 6km, le tarif en vigueur reste d'application à savoir: 0,30€/km/personne ou 0,20€/km/personne (rappel : un trajet collectif compte min. 3 personnes), temps d'attente, après la 1ère demi-heure, 1,50€/demi-heure.

Repas à domicile :

Un nouveau tarif s'applique aux repas et potages livrés à domicile par le CPAS. Auparavant, le repas chaud était facturé 5€ et le potage 0,25€. Suite à l'augmentation du prix des matières premières et après 8 ans sans modification de tarif, nous facturerons **6€ pour un repas et 0,50€ pour le potage**.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le service social général du CPAS au **086/36.92.60**.

Merci pour votre compréhension.

➤ **Service de dépistage de la Province de Liège : Mammobile**

Le Mammobile sera présent à Ouffet les **14 et 18 mars 2014 sur la Grand'Place**. Celui-ci propose aux femmes dès 40 ans un dépistage **gratuit** du cancer du sein. Chaque année, 9000 femmes sont touchées par le cancer du sein, ce dernier est le cancer féminin le plus fréquent. Si vous êtes sensibilisée, venez nous rendre visite.

Rendez-vous obligatoire au 04/237.94.84.

➤ **GAL : protection des cours d'eau et élevage, il y a du nouveau dans nos campagnes**

Depuis le 17 octobre dernier, un Arrêté du Gouvernement wallon impose l'installation de clôtures empêchant l'accès du bétail aux cours d'eau :

- non navigables classés et non classés situés en zone de baignade et en zone d'amont (36 zones arrêtées en Wallonie), pour le 31 mars 2014 ;
- non navigables classés situés en Natura 2000 ou en au sein d'une des 36 masses d'eau à risque d'eutrophisation, pour le 31 décembre 2014.

L'objectif de la mesure est double. Elle limite les risques sanitaires liés aux chutes et à la consommation d'eau croupie par le bétail et participe à l'amélioration de la qualité des eaux de surfaces (consommation, baignade). Elle permet également de préserver, voire de restaurer, les écosystèmes aquatiques, tant pour leur capacité d'accueil de la biodiversité, que pour les services économiques qu'ils rendent (gestion des crues, dépollution, limitation de l'érosion des sols).

Le Gouvernement wallon a également adopté un arrêté permettant à chaque éleveur d'obtenir une subvention permettant de couvrir une partie des frais liés à l'installation de clôtures permanentes et d'abreuvoirs, que la clôture soit obligatoire ou pas.

Pour une aide technique et administrative, les éleveurs concernés sont invités à prendre contact avec l'équipe de projet :

Samuel Vander Linden : gal.berges@gmail.com, 0471/ 886 259

Marc Wauthelet : marc.wauthelet@galcondruses.be

➤ Ordonnance de police

Désormais, lors d'une demande d'ordonnance de police, vous devrez vous acquitter d'un montant de **5 €**. Cette nouvelle taxe est devenue nécessaire, étant donné les différentes démarches à effectuer et le prix des timbres postaux qui étaient encore à ce jour, pris en charge par la commune.

Récemment, un formulaire de demande d'ordonnances de police a été rédigé à la demande du Collège. Celui-ci est désormais obligatoire afin d'effectuer une demande à l'administration. Il devra être rentré au moins 10 jours ouvrables avant le début de l'évènement ou des travaux (sauf motif impérieux à justifier).

Vous trouverez ce formulaire :

- ✓ sur le site internet www.ouffet.be dans la rubrique « Ordonnance de Police » ;
- ✓ au guichet de l'administration communale ;
- ✓ ou encore par mail à l'adresse suivante : renaud.imhauser@ouffet.be.

➤ Bibliothèque communale



En cette année nouvelle la bibliothèque souhaite faire un récapitulatif des différents services qu'elle propose.

Tout d'abord, la bibliothèque est accessible les :

Lundi : 15 h – 17 h
Mercredi : 14 h – 17 h et 19 h 21 h
Samedi : 9 h – 12h

L'inscription est gratuite et le prêt fixé à 0.25€/livre pour une durée de 4 semaines.

Les usagers inscrits pourront également profiter de 4 ordinateurs connectés à Internet ainsi que du Wi-fi dans les locaux de la bibliothèque.

La bibliothèque propose aussi quelques animations ponctuelles, telles que :

L'heure du conte tous les 4^e mercredis du mois en période scolaire. A cette fin, la bibliothèque ferme ses portes à 15 h 30 pour laisser la place à la magie des mots. La participation est gratuite pour les enfants (et leurs parents ou grands-parents) entre 2 et 10 ans.

Cette année les heures contées ont lieu les : 22 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre, 17 décembre

Il existe également **une initiation à l'informatique et à l'Internet**, qui se déroule le mardi après-midi. Que vous ne sachiez pas comment allumer votre ordinateur ou que vous soyez déjà virtuose de la toile, notre professeur s'adaptera à son public.

Renseignements et inscriptions auprès de Francis Froidbise 0495/75.71.30.

Enfin la bibliothèque communale d'Ouffet propose également un large choix de lectures, parmi lesquelles un certain nombre de nouveautés et de best-sellers tels que :



Si toutefois il vous restait quelques questions, vous pouvez retrouver les informations importantes concernant la bibliothèque sur le site communal, ou suivre les dernières actualités sur son blog www.bibliouffet.wordpress.com.

De plus amples informations sont également disponibles par téléphone au **0494/77.96.41**, pendant les heures d'ouverture.

Au plaisir de vous retrouver nombreux en cette nouvelle année, avec tous mes meilleurs vœux !

➤ **Patro d'Ouffet**

Le Patro d'Ouffet reprendra ses activités dès **le samedi 15 janvier** (un samedi sur deux, de 14H00 à 17H00).

➤ **Passage du Bibliobus : 16 janvier & 6 février**

A l'école communale de Warzée, rue des Ecoles, 2 de 10H15 à 10H45

A l'Athénée Royal, rue Mognée, 21 de 11H00 à 13H00

A l'Athénée Royal, section primaire de 13H30 à 14H30

➤ **Les Foyons**

■ **Tous les mercredis de 18 à 19 h** (Sauf juillet, août et entre Noël et nouvel an) : Stretching (P.A.F. : 1€) **à la salle polyvalente de l'Administration communale à Ouffet** (jusqu'en fin mars). S'étirer tout en douceur, en respirant calmement et profondément. Ensemble, prendre le temps de se détendre, de se faire du bien... Contact : Christiane Close 086/36.68.86.

■ **Tous les lundis** (sauf juillet, août et entre Noël et nouvel an) à la salle l'Aurore à Ellemelle : **cours de danse de salon** (Valse, tango, rumba, cha cha etc....). **De 19 à 20 h** : danse en ligne - **de 20 h à 21 h** : danse de salon. P.A.F. : 4€ / séance. **Contact** : Anne-Marie PERIN 0471/662.951 ou 086/36.69.22.

➤ **A.C.R.F. Ouffet : agenda 2014**

- **Vendredi 24 janvier** : Madame Piette vous propose un soin du visage avec les produits « Istrilène » ;
- **Vendredi 21 février** : Madame Vereck, herboriste, vous expliquera l'aromathérapie « huiles essentielles » ;
- **Vendredi 21 mars** : carnets, ordres et ordonnances de bal. Evocation des bals d'autrefois par Monsieur Hourant ;
- **Vendredi 25 avril** : vous revisiterez la vie de vos ancêtres par une balade extravagante et humoristique en Principauté de Liège. Conférencier : Monsieur Regnier.

Nous nous retrouvons toujours à la Salle Polyvalente d'Ouffet à 13H30.

Renseignements : 04/383.72.16 ou 0496/88.15.31.

Gentes dames, nobles seigneurs, damoiselles et damoiseaux



L'édition 2014 de notre week-end moyenâgeux promet d'être, une fois encore, une expérience fabuleuse. **Son thème portera sur les animaux de nos ancêtres.**

Tous les membres, danseuses, acteurs, soldats, tambours, cavaliers, sont déjà mobilisés pour finaliser ces réjouissances.

Appel à l'aide...

L'uniforme vous plaît ? Engagez-vous !

Rejoignez nos équipes de soldats. Arnaud Massin se fera un plaisir de vous accueillir et de vous informer. Pour le contacter : 0473/44.04.91

Nous avons aussi besoin de vous pour :

- la restauration
- les entrées
- le bar
- la préparation et le rangement du site
- le montage du bûcher...

Toute aide à quelque niveau que ce soit, est la bienvenue.

Le dicton dit « Plus on est de fous plus on rit »

Si vous désirez vous investir avec nous dans la réussite de ce week-end, vous pouvez contacter :

- Georgette Vierset 086/36.61.53 vierset.p@skynet.be (sponsoring)
- Guillaume Taens 0475/45.30.65 guitaens@gmail.com (coordinateur)
- Benoît Delvaux : benoit.delvaux@skynet.be (bar/restauration)
- Yves Servais : 086/36.69.32 yves_servais@yahoo.fr (entrées/spectacles)
- J-M Decroupette : 086/21.82.76 jean-marc.decroupette@skynet.be (logistique)
- Yves Ghiot : 0477/54.54.49 maison.magis@skynet.be (marché artisanal/compagnies)
- Emilie Servais : 0479/28.51.22 Semily100@hotmail.com (presse)

Que vous veniez en simple badaud ou pour rejoindre notre équipe, des costumes peuvent être mis à votre disposition. Vous trouverez ci-après une feuille à remplir contenant les différentes informations relatives à la location de ces costumes.

Une participation de 30 euros est demandée. Elle permet de couvrir les frais de confection de nos « braies » et leur nettoyage.

Cette somme devra nous être versée lors de la remise de votre costume et vous bénéficierez de l'entrée gratuite sur le site.

Rejoignez notre équipe pour deux heures de service par jour en contactant un de nos responsables et le costume vous coûtera 20 euros.

Si les costumes du comité ne vous conviennent pas, voici quelques bonnes adresses :

- Maison Jamart rue des Béguines 22, 4600 Visé
- Costume Simons Blaarstraat 26, 3700 Tongeren
- Abracadabra rue de Seraing 3, 4020 Liège

Le comité n'intervient plus dans ces locations.

Talons de réservation pour la location de costumes en vue de la fête moyenâgeuse

des 12 et 13 avril 2014 à Ouffet.

Différents costumes sont à votre disposition : Nobles, paysans, mendiants, lépreux, chevaliers, moines, soeurs, ... et costumes de soldats si vous rejoignez nos équipes. (à partir de 15 ans).

Mr,Mme ou la famille _____ réserve

N°de contact : _____

Noms, prénoms, âges	Types de costumes	Hauteurs totales	Tours de poitrine	Tours de taille	Hauteurs de jambes	Tours de tête	S/M/L/XL

Pouvez-vous compléter cette feuille **avant le 28/02/14** et la remettre à notre responsable costumes : Noëlle Decroupette, Temme 52 4590 Ouffet. Gsm : 0473/83.28.58 (entre 19h et 20h30 ou le lundi en journée). Il sera tenu compte de la date de réservation pour les costumes à places limitées. Merci de votre compréhension

Date :

Signature :

Editeur responsable : Caroline CASSART, Bourgmestre